

MaPrimeAdapt' : le guide complet pour en bénéficier

MaPrimeAdapt' est l'aide de référence pour financer l'adaptation d'un logement au vieillissement. Voici qui peut en bénéficier, pour quels travaux, et comment monter le dossier.

Qui peut en bénéficier

- Propriétaires ou locataires de plus de 70 ans, sans condition de perte d'autonomie
- Personnes de 60 à 69 ans, sous condition de perte d'autonomie (GIR 1 à 6)
- Sous conditions de ressources, avec un taux de prise en charge de 50 % à 70 % du montant des travaux

Quels travaux sont éligibles

- Remplacement d'une baignoire par une douche à l'italienne
- Installation de barres d'appui, de rehausseurs, d'un monte-escalier
- Élargissement des portes, suppression de marches, adaptation de la cuisine

Comment monter le dossier

La demande se fait auprès de l'Anah (Agence nationale de l'habitat), généralement avec l'appui d'un opérateur agréé qui réalise un diagnostic du logement et chiffre les travaux. Un ergothérapeute peut aussi intervenir en amont pour prioriser les aménagements réellement utiles au quotidien.

Le bon réflexe

Ne pas engager les travaux avant l'accord de l'aide : une demande de travaux déjà commencés est refusée. Arita Immobilier peut vous mettre en relation avec des artisans certifiés Handibat/Silverbat et des ergothérapeutes pour construire ce dossier dans les règles.

Guide édité par Arita Immobilier, l'agence qui accompagne les seniors et les personnes à mobilité réduite dans leurs projets immobiliers à Montpellier et dans l'Hérault. Pour un accompagnement personnalisé : bonjour@aritaimmobilier.fr, 06 74 75 67 40